



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
EN LOIR ET CHER

## Déclaration liminaire FSU – CSA-SD du 28 novembre 2023

Mardi dernier, malgré l'opposition du principal du collège Blois-Vienne, les gendarmes de Contres sont venus chercher, à l'intérieur même de l'établissement, un élève scolarisé en UPE2A, pour l'expulser du territoire dès 13h00, en le mettant, lui et sa famille, dans un avion pour l'Inde.

La FSU se fait ici la porte-parole de la profession, indignée, scandalisée, qu'une mesure d'obligation de quitter le territoire français (OQTF), notifiée le matin même à la famille, soit appliquée pendant le temps scolaire ou périscolaire et qu'un enfant soit emmené par des gendarmes, alors qu'il n'a commis aucun délit. Même si le Préfet semble se féliciter que l'opération se soit déroulée sans heurt, il n'en demeure pas moins qu'elle a eu lieu au mépris de l'instruction de 2013 du ministre de l'intérieur relative à l'interdiction de l'intervention des forces de police et de gendarmerie dans le cadre scolaire lors du déroulement des opérations d'éloignement.

Ce qui s'est passé il y a une semaine a jeté un vif émoi parmi la communauté éducative, et ravive malheureusement ce que les personnels des établissements et des écoles ont déjà connu aux heures les plus sombres de la présidence Sarkozy.

Nous saluons, Madame l'Inspectrice d'Académie, le message que vous avez adressé aux chefs d'établissement. Mais aujourd'hui, nous vous demandons, si une nouvelle intrusion de ce type devait avoir lieu, de soutenir tous les collègues qui s'opposeraient aux gendarmes ou policiers, et qui refuseraient de leur remettre l'élève demandé.

Pour la FSU, il est de notre devoir de protéger la jeunesse.

Si les gendarmes n'ont de nouveau plus de limite, c'est parce que nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont mises à mal au sein même de notre République. Invités au palais du Luxembourg par un sénateur d'extrême droite, les membres de l'association Parents Vigilants, créée par Eric Zemmour, ont témoigné de leurs actions : raids numériques contre des professeur-es, courriers de dénonciation, campagnes calomnieuses... De par son silence, notre ministre laisse entendre qu'il cautionne ces propos. Cela ne peut que rajouter de la colère, de l'indignation et de la défiance, au mépris que vivent les personnels qui œuvrent quotidiennement au service de l'intérêt général. Et c'est bien pour l'intérêt général, pour maintenir des services publics sur tout le territoire, pour assurer la mixité sociale et faire reculer ces idées nauséabondes que nous continuons à exiger le maintien de 27 collèges dans le département et donc, la construction d'un nouvel établissement pour déménager le collège Rabelais.

L'école, qui n'est pas en dehors de la société, subit l'augmentation des inégalités. Si la loi de 2005 a permis une évolution sociétale et une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée

des moyens nécessaires. L'organisation de l'école inclusive et les élèves au comportement inapproprié cristallisent les tensions dans les écoles. Aujourd'hui la scolarisation de ces enfants se fait sans moyen supplémentaire, sans formation spécifique de l'ensemble des personnels.

Le ministère porte la responsabilité de la dégradation des conditions de travail et de la santé de ses personnels, celles et ceux qui tiennent l'École à bout de bras. Il est également responsable de la dégradation des conditions de scolarisation de tous les élèves. Avec l'annonce de 1709 suppressions de postes d'enseignant·es dans le 1er degré pour la rentrée 2024, et de 484 postes dans le second degré, le choix est fait de laisser la situation se dégrader encore davantage.

Ce CSA-SD doit dresser le bilan des promotions. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à la demande de rencontre portée par nos 5 collègues, anciennes institutrices, que vous avez encore privées d'accès à la hors classe pour la campagne 2023.

Pour ce qui est de l'accès à la classe exceptionnelle, dans sa ligne droite de diviser pour mieux régner, le ministère tente d'imposer que l'accès à ce grade se fasse dorénavant sur pouvoir discrétionnaire des IEN et DASEN. Cela va à l'encontre de ce qui avait été acté avec le ministre précédent, à savoir que l'accès à la classe exceptionnelle serait facilité et que le nombre de places serait augmenté afin de « fluidifier les déroulements de carrière ».

La loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 porte atteinte au paritarisme. En proposant un accès à la classe exceptionnelle, basé sur la notion de récompense « d'un parcours professionnel exemplaire » ou « d'un investissement particulier des agents les plus expérimentés », le ministre cherche à imposer un système de promotion en rupture totale avec ce que l'on a toujours connu et qui va encore renforcer l'arbitraire. Ainsi, là où la profession demande transparence et équité, le ministre, par l'absence de barème et de contestation des avis, répond « opacité » et promotion octroyée par le « fait du prince ».

Pour la FSU, des conditions de travail dégradées, une souffrance au travail qui ne cesse d'augmenter, une perte de sens du métier, une opacité renforcée sur les opérations de carrière, ne peuvent aboutir qu'à un rejet profond et à une extrême défiance de la profession envers le Ministère de l'Éducation Nationale.

Aussi, nous alertons sur les dangers d'une fracture profonde qui pourrait s'installer entre les personnels et leurs employeurs.

Nous attendons de vous, Madame l'Inspectrice d'Académie, que vous entendiez les alertes et que vous répondiez de manière favorable aux besoins de transparence réclamée par la profession.

Merci